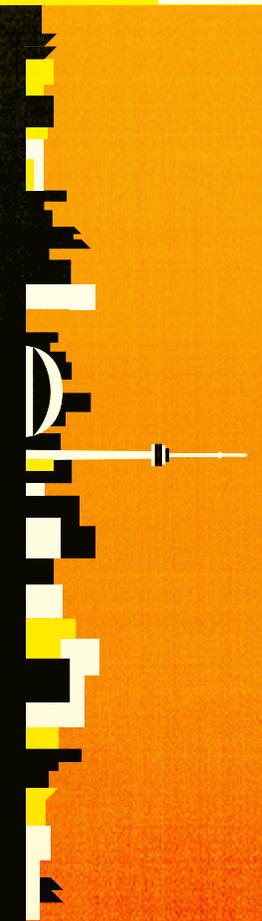




# Des investissements ayant un impact

Recommandations étudiantes pour le budget 2017 de l'Ontario

**cfsc** fcée Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario





## **350 000 étudiantes et étudiantes unis, au premier cycle universitaire, au cycles supérieurs et dans les collèges**

*La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, avec ses plus de 350 000 membres représentés par 38 syndicats étudiants dans toutes les régions de la province, est la voix des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire en Ontario. La Fédération représente des étudiantes et étudiants à plein temps et à temps partiel au niveau collégial, et à tous les cycles universitaires.*

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario  
225 rue Richmond Ouest, Suite 302, Toronto, Ontario M5V 1W2  
Tél. : 416 925-3825 | Téléc. : 416 925-6774  
fceeontario.ca | federation@cfsontario.ca

This document is also available in English.

# Contenu

Introduction .....	2
Résumé des recommandations .....	3
Accès universel à l'éducation postsecondaire.....	4
Fonds de réussite stratégique pour les étudiantes et étudiants .....	6
Soutiens durables pour la santé mentale .....	7
L'OHIP pour les étudiantes et étudiants internationaux .....	8
Décolonisation de nos collèges et universités .....	11
Fonds d'innovation en ressources éducatives libres .....	12
Recommandations : Revenus et économies.....	14
Soutien de la prospérité en mettant fin à l'austérité .....	15

# Introduction

Il est prévu que le système des collèges et universités de l'Ontario changera radicalement au cours des prochaines années. De nouvelles formules de financement détermineront comment les établissements recevront des fonds publics; un système réformé d'aide financière, accompagné de la Subvention ontarienne d'études, espère inciter des étudiantes et étudiants des communautés plus marginalisées à poursuivre une éducation postsecondaire et assurer leur soutien; des consultations plus approfondies concernant le cadre pour les frais de scolarité dicteront ce qu'il faudra payer à l'avenir pour l'éducation postsecondaire – et qui paiera. Queen's Park a fait à maintes reprises des déclarations qui annonçaient un changement dans le secteur de l'éducation postsecondaire, mais il semble maintenant que ce changement soit réellement imminent. De tels changements apportés à notre système d'enseignement supérieur présentent de nombreux défis et de nouvelles possibilités en vue de rehausser l'accès, d'améliorer l'abordabilité et de renforcer la qualité de l'éducation postsecondaire.

À cette fin, les étudiantes et étudiants ont élaboré une série de recommandations pertinentes, pratiques et raisonnables pour le budget provincial visant à s'inspirer des forces de notre système actuel et de profiter des nouvelles possibilités qu'offrent les programmes tels que la Subvention ontarienne d'études. Sur tous les sujets, des dépenses relatives aux programmes sociaux au respect de nos engagements à l'égard de l'éducation des Autochtones, il y a eu manque de leadership de la part du gouvernement fédéral. Nous croyons fermement que l'Ontario peut intervenir pour combler cette lacune grâce à une réflexion novatrice et à de nouvelles idées audacieuses.

Nous pouvons élargir l'accès à l'éducation postsecondaire en éliminant les frais de scolarité pour tous les étudiants et étudiantes. Nous pouvons offrir une éduca-

tion de qualité en investissant dans les services de soutien aux étudiantes et étudiants. Nous pouvons faire des investissements durables pour améliorer et soutenir la santé mentale et le mieux-être des étudiantes et étudiants. Nous pouvons être des chefs de file de la réintégration des étudiantes et étudiants internationaux dans le régime d'assurance maladie publique. Nous pouvons prendre des mesures proactives pour la Vérité et la Réconciliation avec les communautés autochtones en formant à l'histoire et aux réalités de la colonisation les professeures et professeurs, les membres du personnel et les décisionnaires des établissements d'enseignement. Nous pouvons être l'épicentre mondial de l'enseignement et de l'apprentissage novateurs en soutenant le matériel, les programmes et les manuels du libre accès.

Nous pouvons faire tout cela – mais seulement si nous avons le courage de dire oui.

Ce document, et les recommandations qu'il renferme, a été conçu en vue de fournir aux décisionnaires de Queen's Park et au sein du gouvernement provincial les arguments, les preuves et les outils pour franchir une étape vers un changement socialement juste dans le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario.

“

NOUS POUVONS  
FAIRE TOUT CELA—

MAIS SEULEMENT SI  
NOUS AVONS LE

**COURAGE**

DE DIRE

**OUI**

# Résumé des recommandations



## Accès universel à l'éducation postsecondaire

*Coût : 951,35 millions de dollars par an*

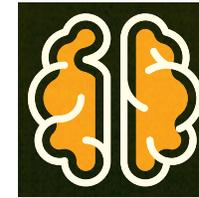
Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire pour tous les étudiants et étudiantes par l'élimination des frais de scolarité fondée sur une entente de partage des coûts entre les ordres provincial et fédéral du gouvernement.



## Fonds de réussite stratégique pour les étudiantes et étudiants

*Coût : Six millions de dollars*

Créer un fonds de réussite stratégique de quatre ans pour les étudiantes et étudiants dans le cadre duquel toutes les parties prenantes du système peuvent faire une demande de financement sur la base d'un projet à la fois, pour la prestation de services axés sur le soutien scolaire aux étudiantes et étudiants.



## Soutiens durables pour la santé mentale

*Coût : 56 millions de dollars*

1. Introduire un financement ciblé à l'intérieur des formules de financement pour les collèges et universités afin de soutenir le maintien et l'expansion des services de santé mentale sur le campus.
2. Créer une division sur la santé mentale sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, chargée de rationaliser les services de première ligne entre tous les niveaux d'éducation, d'élaborer de meilleures pratiques pour les prestataires de services sur le campus et de créer des liens entre les services de santé mentale offerts sur les campus et ailleurs.



## L'OHIP pour les étudiantes et étudiants internationaux

*Coût : Un investissement annuel de huit à dix millions de dollars, avec la possibilité de réduire le coût en imposant des primes raisonnables*

Réintégrer immédiatement la population étudiante internationale dans le régime public d'assurance maladie par l'entremise de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP).



## Décolonisation de nos collèges et universités

*Coût : 300 millions de dollars sur quatre ans*

Mettre en œuvre de la formation appropriée à la culture et axée sur les traumatismes en ce qui concerne les réalités, expériences et histoires autochtones pour tous les membres du corps professoral et du personnel dans les collèges et universités de l'Ontario.



## Fonds d'innovation en ressources éducatives libres

*Coût : 40 millions de dollars sur quatre ans*

Créer un fonds d'innovation sur les ressources éducatives libres afin de stimuler la recherche pour des manuels, des ressources et des programmes du libre accès, et leur élaboration, tels que les programmes « Zero-Textbook-Cost » (manuels à coût zéro) dans les collèges et universités de l'Ontario.

# Accès universel à l'éducation postsecondaire

## *Bâtir sur notre engagement à l'abordabilité et à l'accès en éliminant les frais de scolarité pour tous les étudiants et étudiantes par l'intermédiaire d'un modèle de partage des coûts fédéral-provincial*

L'accès à l'éducation est un droit humain fondamental pour toutes et tous, mais pour un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants en Ontario, ce droit leur est inaccessible. Au cours des sept dernières années, l'Ontario est la province du Canada où faire des études postsecondaires coûte le plus cher.

En 2015-2016, les étudiantes et étudiants de premier cycle en Ontario ont payé les frais de scolarité moyens les plus élevés au Canada (7 868 \$), suivis de ceux de la Saskatchewan (6 885 \$) et de la Nouvelle-Écosse (6 817 \$).<sup>1</sup> Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario ont aussi payé les frais de scolarité moyens les plus élevés au Canada (9 175 \$) suivis de ceux de la Nouvelle-Écosse (8 439 \$) et de la Colombie-Britannique (8 262 \$).<sup>2</sup>

Les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire sont loin d'être limités aux frais de scolarité. D'autres obstacles se présentent sous la forme de lacunes en matière d'information et de soutien, de difficultés pour l'inscription, du manque de services dans les régions rurales, de coûts qui viennent s'ajouter aux frais de scolarité comme la nourriture, le loyer, les manuels et des établissements qui ne fournissent pas de rajustements ni de soutiens dont ont besoin les étudiantes et étudiants.

Le gouvernement de l'Ontario justifie les hausses des frais de scolarité en créant des options d'aide financière, dont des prêts d'études, des programmes de bourses ciblées, et des subventions et des bourses. Ces programmes sont présentés en tant que solutions

pour soutenir les étudiantes et étudiants au faible revenu, mais en réalité, ils ne viennent en aide qu'aux étudiantes et étudiants des tranches de revenu supérieur et non à tous les étudiants et étudiantes admissibles qui veulent poursuivre des études postsecondaires.

Lorsqu'ils poursuivent une éducation postsecondaire au Canada, les étudiantes et étudiants internationaux font face à des hausses des frais de scolarité sans précédent. Au cours de la dernière décennie, ils ont dû composer avec des hausses pouvant aller jusqu'à 50 pour cent. Les établissements font beaucoup de recrutement auprès des étudiantes et étudiants internationaux pour compenser le manque à gagner alors que le financement du gouvernement diminue. En 2014-2015 les inscriptions nationales ont augmenté de 11,4 pour cent, dont la majorité fréquente des établissements de l'Ontario.<sup>3</sup> En 2015-2016, les étudiantes et étudiants internationaux de premier cycle en Ontario payaient 27 627 \$ par année et on estime que ce montant augmentera à 29 761 \$ en 2016-2017.<sup>4</sup>

L'Ontario devrait s'efforcer d'attirer des étudiantes et des étudiants internationaux en fonction de leur mérite, et non de leur capacité à payer des frais de scolarité de plus en plus élevés. Les étudiantes et étudiants internationaux procurent d'importants avantages économiques au pays, bien au-delà de combler le manque à gagner des établissements. En 2010, Affaires mondiales Canada estimait que les étudiantes et étudiants internationaux contribuaient environ huit milliards de dollars en dépenses totales, une contribution de près de 4,9 milliards au PIB, de 455 millions de dollars au revenu fiscal du gouvernement et de 336 millions de dollars par année au tourisme.<sup>5</sup>

La hausse sans précédent des frais de scolarité pour l'ensemble de la population étudiante est une tendance qui se poursuit depuis une décennie sous la direction de gouvernements provinciaux successifs et

elle est devenue un fardeau financier extrêmement lourd pour les étudiantes et étudiants. Des frais de scolarité élevés, associés à d'autres coûts nécessaires à la poursuite d'une éducation postsecondaire, ont entraîné des niveaux records d'endettement. Les étudiantes et étudiants qui empruntent pour fréquenter un collège ou une université terminent leurs études avec une dette moyenne de 27 000 \$,<sup>6</sup> les obligeant à reporter les décisions importantes de la vie, comme acheter une maison ou un véhicule, lancer une entreprise ou fonder une famille. La figure 1 démontre les répercussions de l'endettement sur les projets selon les expériences des étudiantes et étudiants de premier cycle au Canada.

Il est proposé que le financement d'une éducation postsecondaire universelle au Canada soit une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial. La figure 2 indique le coût total de la gratuité de l'éducation pour les provinces, pour les territoires et pour le gouvernement fédéral. Le coût de la gratuité de l'éducation a été calculé d'après les niveaux de 1995-1996, avant que le gouvernement réduise considérablement le financement pour les établissements d'enseignement postsecondaire. Des rajustements ont été inclus afin d'incorporer l'inflation, le nombre d'inscriptions et les investissements provinciaux/territoriaux dans l'éducation postsecondaire. Le gouvernement de l'Ontario devrait investir la moitié du montant de 1,9027 milliard de dollars pour éliminer les frais de scolarité dans toute la province. Par conséquent, le gouvernement de l'Ontario assumerait le coût de 951,35 millions de dollars par an.

**Figure 1 : Endettement moyen par répercussion sur les plans**

**463 \$**

« Je n'ai aucune dette »

**14,458 \$**

« Ma décision n'est pas touchée »

**22,042 \$**

« Cela me décourage de poursuivre mes études »

**30,157 \$**

« Cela m'empêche de poursuivre mes études »

**28,506 \$**

« J'ai besoin de faire des études plus poussées pour pouvoir rembourser ma dette »

\*Source : Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, 2015 Graduating Students' Survey

**Figure 2 : Le coût total de la gratuité de l'éducation**

Province ou territoires	Frais de scolarité, collège ou école de formation prof.	Frais de scolarité, université	Contribution au postsecondaire en 2017 (inclut rajustements)
Terre-Neuve-et-Labrador	5,5 \$	35,7 \$	43,1 \$
Île-du-Prince-Édouard	7,9 \$	10,6 \$	25,1 \$
Nouvelle-Écosse	13,7 \$	134,4 \$	166,4 \$
Nouveau-Brunswick	16,7 \$	62,5 \$	92,4 \$
Québec	75,4 \$	283,5 \$	374,6 \$
Ontario	374,7 \$	1 086,2 \$	1 902,7 \$
Manitoba	22,6 \$	78,9 \$	82,6 \$
Saskatchewan	18,1 \$	75,2 \$	89,8 \$
Alberta	181,4 \$	213,9	317,6
Colombie-Britannique	105,3 \$	238,1 \$	491,8 \$
Yukon	0,52 \$	S.O.	1,1 \$
Territoires du Nord-Ouest	1,1 \$	S.O.	1,9 \$
Nunavut	0,62 \$	S.O.	0,9 \$
Gouvernement du Canada	S.O.	S.O.	3 590 \$
<b>Coût total</b>	<b>823,5 \$</b>	<b>2 219 \$</b>	<b>7 180 \$</b>

\*Sources : CANSIM 477-0058, 477-0060, 477-0019, 326-0021. La croissance après 2014 est fixée à 1,2 %.

## Recommandation :

Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire pour tous les étudiants et étudiantes par l'élimination des frais de scolarité fondée sur une entente de partage des coûts entre les ordres provincial et fédéral du gouvernement.

Coût : 951,35 millions de dollars par an

# Fonds de réussite stratégique pour les étudiantes et étudiants

*Assurer une éducation de haute qualité en investissant dans les services de soutien aux étudiantes et étudiants qui sont sous-financés et surutilisés.*

La capacité d'accéder à l'éducation postsecondaire est un élément fondamental pour obtenir une meilleure qualité de vie. Les étudiantes et étudiants qui peuvent poursuivre des études postsecondaires ont accès à de meilleurs soins de santé, jouissent d'une plus grande mobilité économique et peuvent élargir leurs connaissances et leurs compétences afin de mieux comprendre le monde et leur communauté.

La question d'abordabilité a dissuadé un grand nombre de jeunes à envisager une éducation postsecondaire. En 2016, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le lancement de la Subvention ontarienne d'études (SOE). La SOE a pour but de fournir aux étudiantes et étudiants de l'aide financière non remboursable afin qu'ils puissent obtenir une éducation fondée sur leurs capacités et leur potentiel et non sur le revenu familial.

La mise en œuvre future de la SOE a suscité l'inquiétude des étudiantes et étudiants quant à la pénurie de services adéquats de soutien aux étudiantes et étudiants offerts à ceux qui sont les plus défavorisés.

Comme le gouvernement estime à plus de 150 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants de familles dont le revenu est faible à moyen, les moins fortunés qui ont déjà un accès réduit à l'information sur les établissements, le financement et les programmes feront leur entrée dans un système d'éducation postsecondaire qui les défavorisera de façon disproportionnée.

L'absence de soutien adéquat par les établissements a déjà fait que les étudiantes et étudiants remettent en question leur grade ou diplôme, leur choix d'un établissement et leurs possibilités d'emploi après

l'obtention du diplôme. Le manque d'information entre les écoles et les étudiantes et étudiants a touché ceux qui sont les plus vulnérables. Ces groupes incluent, entre autres :

- les étudiantes et étudiants qui s'identifient comme ayant une incapacité, autochtones et racialisés;
- les étudiantes et étudiants adultes;
- les étudiantes et étudiants au faible revenu;
- les étudiantes et étudiants de familles monoparentales;
- les familles qui n'ont jamais fait d'études collégiales ou universitaires;
- les étudiantes et étudiants qui travaillent plus de 15 heures par semaine.

Comme on estime à 150 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui bénéficieront de la SOE en plus de la hausse probable des inscriptions dans le système d'éducation postsecondaire, il doit y avoir en place un soutien financier approprié aux établissements de la part du gouvernement, et un soutien scolaire aux étudiantes et étudiants de la part des établissements. Il est important pour les établissements de créer des services de soutien aux étudiantes et étudiants qui sont centrés sur ce qui suit :

## Encourager la planification hâtive

- Discuter avec les étudiantes et étudiants à savoir quels autres programmes et options de carrière sont offerts après l'obtention du diplôme. S'assurer que les étudiantes et étudiants sont renseignés sur ce qu'ils peuvent attendre du programme, tout en déterminant aussi ce que sont leurs objectifs.

## Accroître les connaissances des étudiantes et étudiants

- Informer les étudiantes et étudiants sur les

compétences qu'ils acquerront dans le cadre du programme et des liens professionnels et sociaux qu'ils noueront parmi les membres du corps professoral, du personnel et de la population étudiante, tant formels qu'informels.

## Fournir un soutien et une rétroaction continus et ciblés

- Pendant toute la durée du programme, les étudiantes et étudiants devraient rencontrer des conseillères ou conseillers afin de s'assurer que l'établissement répond aux besoins des étudiantes et étudiants. Les étudiantes et étudiants devraient recevoir du counseling dans l'éventualité d'un abandon, pour l'emploi, des possibilités de placement et des programmes de formation.

Les frais de scolarité ne sont que l'un des obstacles à la poursuite et à l'achèvement des études postsecondaires. Les étudiantes et étudiants qui font leur entrée dans le système d'éducation postsecondaire doivent recevoir le soutien et les ressources nécessaires pendant toute la durée de leurs études.

## Recommandation :

Créer un fonds de réussite stratégique de quatre ans pour les étudiantes et étudiants dans le cadre duquel toutes les parties prenantes du système peuvent faire une demande de financement sur la base d'un projet à la fois, pour la prestation de services axés sur le soutien scolaire aux étudiantes et étudiants.

*Coût : Six millions de dollars*

# Soutiens durables pour la santé mentale

## *Soutenir le mieux-être mental de la population étudiante par l'intermédiaire d'une approche adéquatement financée et coordonnée*

Ce que l'on considérait autrefois comme l'implication de la poursuite d'une éducation postsecondaire est maintenant reconnu à juste titre comme une crise en santé mentale. La transition au début de l'âge adulte provoque chez bien des jeunes des problèmes de santé mentale. Un sondage auprès de 25 000 étudiantes et étudiants des collèges et universités effectué par l'Ontario University and College Health Association (OUCHA) révèle une hausse de treize pour cent parmi les étudiantes et étudiants qui ont éprouvé de l'anxiété et une hausse de seize pour cent parmi les étudiantes et étudiants qui ont connu un épisode dépressif entre 2013 et 2016.

Alors que la santé mentale et les dépendances deviennent un sujet de plus en plus important du discours public, les administrations des collèges et des universités, les syndicats étudiants et les responsables de l'élaboration des politiques tentent de surmonter le défi de fournir des services complets et pertinents au sein de l'éducation postsecondaire. Les établissements ont développé des services de soutien en santé mentale tels que le soutien par les pairs, le soutien scolaire, des programmes de santé et de mieux-être ainsi que de la thérapie. Les établissements n'ont pas réussi à assurer la prestation de services suffisants pour répondre à la demande croissante. La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a signalé une hausse de 320 pour cent dans le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant recours aux services d'accessibilité sur les campus entre 1992 et 2007, et fait particulièrement remarquer une hausse dans l'accès aux services de santé mentale. Bien qu'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants aient recours aux services

de soutien en santé mentale, les programmes sont souvent sous-financés et le personnel est insuffisant. Il n'est pas rare que les étudiantes et étudiants doivent attendre plusieurs semaines, voire des mois, avant de recevoir du soutien.

Le gouvernement de l'Ontario a déjà reconnu l'importance de soutenir la santé mentale des étudiantes et étudiants pendant toutes leurs études collégiales et universitaires. En 2012, le gouvernement a annoncé la création du Fonds d'innovation en santé mentale qui affecte six millions de dollars chaque année au financement de plusieurs projets pour la santé mentale dans le secteur postsecondaire. Ce fonds a été renouvelé pour deux ans de plus en 2014. Bien que nous soyons très reconnaissants des efforts en vue de financer les soutiens en santé mentale, les prestataires de services, les administrations des collèges et des universités et les étudiantes et étudiants n'ont cessé de demander un financement durable à long terme qui appuierait le maintien et l'expansion des services de santé mentale au sein des établissements d'enseignement postsecondaire. Ce financement serait réservé en fonction des inscriptions dans le cadre de la formule de financement pour les collèges et universités.

En plus d'offrir des sources durables de financement, le gouvernement peut également jouer un rôle essentiel en s'assurant que les services offerts à chaque étape de l'éducation sont coordonnés et adaptés. La création d'une division interministérielle permettrait au gouvernement de rationaliser les services de première ligne entre tous les niveaux d'éducation, d'élaborer de meilleures pratiques pour les prestataires de services sur le campus et de créer des liens entre les services de santé mentale offerts sur le campus et ailleurs. Une telle division pourrait être placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

## **Recommandation :**

Introduire un financement ciblé à l'intérieur des formules de financement pour les collèges et universités afin de soutenir le maintien et l'expansion des services de santé mentale sur le campus.

*Coût : 50 millions de dollars*

## **Recommandation :**

Créer une division sur la santé mentale sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, chargée de rationaliser les services de première ligne entre tous les niveaux d'éducation, d'élaborer de meilleures pratiques pour les prestataires de services sur le campus et de créer des liens entre les services de santé mentale offerts sur le campus et ailleurs.

*Coût : Six millions de dollars*

# L'OHIP pour les étudiantes et étudiants internationaux

## *Vers une assurance maladie publique pour les étudiantes et étudiants internationaux*

Bien qu'ils aient été déjà couverts par le régime public d'assurance maladie de la province, les étudiantes et étudiants internationaux ont perdu leur admissibilité à l'OHIP en 1994. Depuis, les étudiantes et étudiants internationaux qui fréquentent les collèges et universités de l'Ontario, et leurs personnes à charge, s'il y a lieu, doivent maintenant adhérer à l'un des deux régimes privés d'assurance maladie, selon le type d'études qu'ils poursuivent, soit le Régime de soins médicaux des collèges (C-HIP/RSMC) soit le Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU). Ces deux régimes sont administrés par la Financière Sun Life. En plus de traiter les demandes et les paiements, la Financière Sun Life coordonne et outille un réseau de prestataires de soins de santé (cliniques, hôpitaux, laboratoires, dentistes) à l'échelle de l'Ontario qui acceptent les adhérentes et adhérents au C-HIP et au RAMU. Il est important de souligner que le nombre de prestataires de soins de santé appartenant au réseau varie d'une municipalité à l'autre et que les soins primaires sont souvent prodigués dans les salles d'urgence des hôpitaux.

Le prix de ces régimes est exorbitant, coûtant entre 500 et 2 000 \$ par année selon le nombre de membres couverts. Outre le fardeau financier, la principale plainte des étudiantes et étudiants internationaux à propos de ces régimes concerne la couverture limitée et les lourdeurs administratives. Trop souvent, les étudiantes et étudiants internationaux sont incapables de trouver un médecin, une clinique ou un spécialiste qui accepte leur assurance. Ce problème perdure dans toutes les communautés de l'Ontario, même dans de grandes agglomérations urbaines comme celles de Toronto et d'Ottawa, et est encore plus marqué dans les petites communautés isolées.

L'Ontario ne tient pas le rythme de la majorité des provinces canadiennes en ce qui concerne les soins de santé pour les étudiantes et étudiants internationaux. Six des dix provinces – la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador – offrent toutes l'assurance maladie publique aux étudiantes et étudiants internationaux, pourvu qu'ils répondent à certaines exigences en matière d'admissibilité, tel s'engager à demeurer dans la province pour la majeure partie d'une période de douze mois. Parmi ces provinces, seule la Colombie-Britannique impose une prime pour l'accès à ces services et seule la Nouvelle-Écosse demande aux étudiantes et étudiants d'attendre un certain temps avant de recevoir la couverture publique. Chacune de ces provinces offre l'assurance maladie publique en reconnaissance des importantes contributions des étudiantes et étudiants internationaux à la vie publique et universitaire.

Bien que les politiques gouvernementales de la dernière décennie aient explicitement encouragé la hausse des inscriptions aux études postsecondaires, des efforts considérables ont également été faits pour attirer les étudiantes et étudiants internationaux dans les collèges et universités de l'Ontario. Le gouvernement n'a pas cessé d'établir des objectifs d'inscriptions pour les étudiantes et étudiants internationaux et de les dépasser. Il a aussi lancé des consultations afin de développer sa stratégie provinciale sur l'éducation postsecondaire internationale.

Bien que la hausse des inscriptions des étudiantes et étudiants internationaux puisse être attribuée aux politiques gouvernementales et à la promotion que les établissements font eux-mêmes à l'étranger, il est important de noter que les étudiantes et étudiants internationaux considèrent l'Ontario comme un endroit attrayant pour d'autres raisons également. Une éducation complète, un niveau de vie élevé et une grande

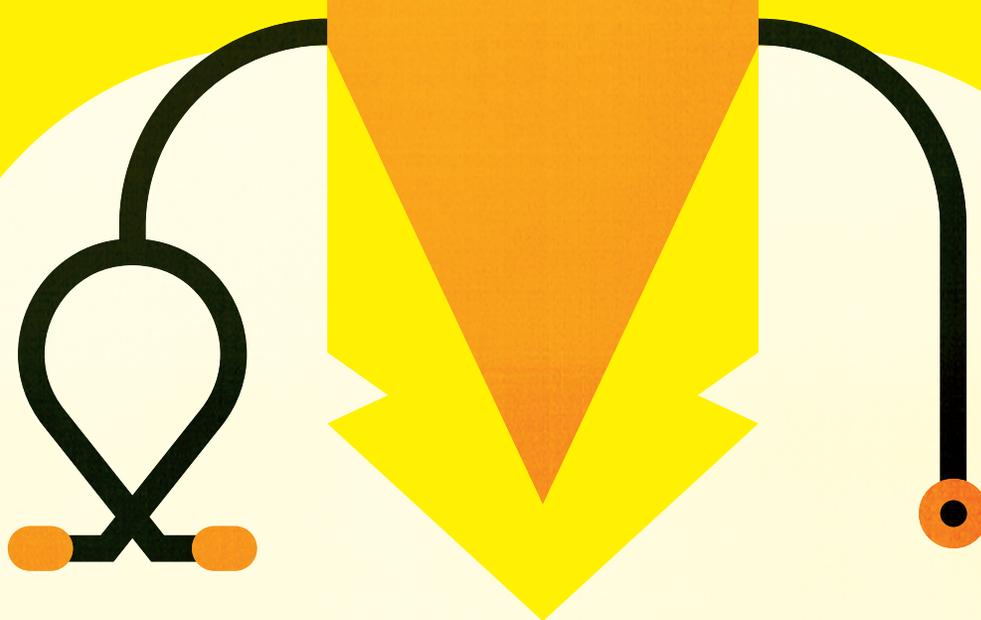
variété de programmes offerts dans un large éventail d'établissements ne sont que quelques-unes des raisons pour lesquelles ils choisissent l'Ontario pour faire leurs études postsecondaires, et de plus en plus, pour y demeurer de façon permanente après leurs études.

Cependant, même si le gouvernement et les établissements d'enseignement vantent les avantages d'attirer des étudiantes et étudiants internationaux dans notre province, ces derniers font face à des obstacles importants d'ordre bureaucratique, financier et social dès leur arrivée dans le pays, lesquels les empêchent de participer pleinement à la société.

Les étudiantes et étudiants internationaux paient des frais de scolarité différentiels qui peuvent atteindre de trois à quatre fois plus que les frais payés par les étudiantes et étudiants canadiens. Ils se trouvent souvent face à une bureaucratie sans fin lorsqu'ils font leur demande de permis d'études et de travail. Mais plus alarmant encore, lorsqu'ils arrivent en Ontario, ils doivent payer pour une assurance maladie dispendieuse et inadéquate.

Les étudiantes et étudiants internationaux contribuent près de trois milliards de dollars par an à l'économie de la province en payant des frais de scolarité et des frais de subsistance de base et en faisant des dépenses de consommation. De plus, en 2013, les étudiantes et étudiants internationaux représentaient 75 pour cent des demandeurs du programme des candidats des provinces à l'immigration en Ontario. La province reconnaît déjà les étudiantes et étudiants internationaux en tant que population ciblée pour la croissance de l'immigration, et les réintégrer dans l'assurance maladie publique ferait de l'Ontario une destination plus attrayante pour vivre, travailler et étudier.

Le système actuel d'assurance maladie pour les étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario est inadéquat à la fois pour la province et pour les étudiants.



L'accroissement des coûts, la piètre couverture et les obstacles administratifs font que l'accès à des soins de santé de haute qualité est affligeant pour de nombreux étudiants et étudiantes internationaux. Compte tenu de leurs contributions massives à la province sur les plans économique, culturel et intellectuel, l'élargissement du régime public d'assurance maladie aux étudiantes et étudiants internationaux est une mesure équitable, logique et rentable dans un contexte démographique où l'Ontario cherche ardemment à attirer et à retenir des étudiantes, des étudiants, des résidentes et résidents qui deviendront un jour des citoyennes et citoyens.

En raison de l'infrastructure actuelle des soins de santé, la transition de la couverture de l'assurance maladie privée à publique pour les étudiantes et étudiants internationaux en Ontario serait relativement harmonieuse et rentable pour la province. Selon les données de Statistique Canada et de l'Institut canadien d'information sur la santé, on estime à un peu plus de six millions de dollars par année le coût de la réintégration des étudiantes et étudiants internationaux

dans OHIP, incluant les personnes à charge comme la conjointe ou le conjoint et les enfants. L'affectation de fonds additionnels pour couvrir les frais logistiques et autres frais imprévus signifierait que la transition complète coûterait environ huit à dix millions de dollars par année – un engagement financier mineur pour une population ayant une telle influence économique, scolaire et culturelle. La province pourrait exiger une prime raisonnable de 100 \$ par étudiante ou étudiant international. Ce montant suffirait largement à couvrir les frais prévus, tout en offrant une couverture d'assurance maladie fiable et à prix abordable pour toutes et tous.

Afin de devenir une destination plus attrayante pour les études supérieures, et dans l'intérêt de la justice et de l'équité pour toutes et tous, la province devrait s'orienter rapidement vers la réintégration des étudiantes et étudiants internationaux dans le Régime d'assurance-santé de l'Ontario.

### **Recommandation :**

Réintégrer immédiatement la population étudiante internationale dans le régime public d'assurance maladie par l'entremise de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP)

*Coût : Un investissement annuel de huit à dix millions de dollars, avec la possibilité de réduire le coût en imposant des primes raisonnables.*



# Décolonisation de nos collèges et universités

## *Respecter nos engagements liés à la Vérité et à la Réconciliation par l'enseignement et l'apprentissage des expériences et de l'histoire autochtone*

En juin 2015, la Commission de vérité et de réconciliation a publié ses « 94 appels à l'action » afin de renouer les liens entre les communautés métisses, inuites et des Premières Nations, et le gouvernement du Canada. Depuis, le gouvernement de l'Ontario a signalé qu'il entendait lancer un grand nombre d'initiatives et de programmes afin d'honorer les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation à l'ordre provincial, en réponse à l'action fédérale sur les recommandations. Par l'intermédiaire d'initiatives telles que le Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones (CEPEFP) et le prochain symposium sur les langues autochtones (Indigenous Languages Symposium) de 2017 afin d'élaborer une stratégie de revitalisation pour les langues autochtones en Ontario, le gouvernement prend des mesures nécessaires pour accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiantes et étudiants métis, inuits et des Premières Nations, et se penche également sur un moyen de modifier et de rajuster les programmes et programmes d'études pour qu'ils soient plus représentatifs du savoir, des langues et de la culture autochtones.

Quarante-deux pour cent de la population autochtone au Canada ont moins de 24 ans,<sup>7</sup> ce qui signifie que si la province réussit à combler l'écart entre les communautés autochtones et non autochtones, les campus connaîtront une hausse des inscriptions des étudiantes et étudiants métis, inuits et des Premières Nations. Cette intention de combler l'écart en matière d'éducation s'accompagne de la responsabilité de s'assurer que les étudiantes et étudiants métis, inuits et

des Premières Nations arrivent sur des campus où ils se sentent soutenus pendant toutes leurs études et que leurs expériences sont comprises.

Un domaine de préoccupation importante parmi les étudiantes et étudiants métis, inuits et des Premières Nations est le besoin de formation adéquate, approfondie et continue pour les professeures et les professeurs, pour le corps professoral et pour le personnel administratif des campus des collèges et universités. Les expériences des étudiantes et étudiants autochtones sur les campus de l'Ontario sont criblées d'incidents de racisme et de traumatismes, et souvent, les établissements ontariens n'ont pas les ressources et l'éducation requises pour soutenir de manière appropriée ces étudiantes et étudiants et pour aborder la violence systémique à laquelle ils font face régulièrement.

Les établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario ont besoin de fournir à leur personnel une formation axée sur les traumatismes englobant une vaste gamme de problèmes : des pensionnats et de leurs répercussions intergénérationnelles à une éducation approfondie sur les traités signés entre les différentes nations et le gouvernement, sur les langues autochtones et la diversité des communautés métisses, inuites et des Premières Nations à l'échelle du pays et sur leurs cultures et histoires respectives.

### **Recommandation :**

Mettre en œuvre de la formation appropriée à la culture et axée sur les traumatismes en ce qui concerne les réalités, expériences et histoires autochtones pour tous les membres du corps professoral et du personnel dans les collèges et universités de l'Ontario. La

formation devrait être donnée en phases aux divers types de travailleuses, travailleurs et décisionnaires sur le campus, comme il est suggéré ci-dessous :

- Phase 1 : Éducatrices et éducateurs (professeures et professeurs, professeures et professeurs contractuels, AE, RA)
- Phase 2 : Personnel de première ligne (membres du corps professoral et du personnel administratif qui interagissent régulièrement avec les étudiantes et étudiants, conseillères et conseillers et personnel des services de soutien)
- Phase 3 : Cadres supérieurs et organes décisionnels du campus (sénats, conseils d'administration, conseils d'établissement)

*Coût : 300 millions de dollars sur quatre ans*

# Fonds d'innovation en ressources éducatives libres

*Favoriser l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage par l'intermédiaire de manuels, de programmes et de matériel didactique du libre accès*

L'accès à l'éducation postsecondaire n'est pas limité au choc du coût immédiat des frais de scolarité. Même lorsqu'ils ont payé cette facture, les étudiantes et étudiants demeurent responsables de divers autres frais connexes tels que le transport, le loyer, l'épicerie et le matériel didactique. Les manuels et autres ressources éducatives sont une source de contrainte financière particulièrement importante pour les étudiantes et étudiants des collèges et universités de l'Ontario. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle avise les étudiantes et étudiants de mettre de côté chaque année 1 000 \$ pour les manuels, les ressources et les fournitures scolaires – tout en les avertissant que ces coûts pourraient être beaucoup plus élevés pour les programmes spécialisés comme le génie ou l'architecture.<sup>8</sup>

L'un des éléments moteurs des coûts croissants des manuels est le pouvoir que détiennent les grandes maisons d'édition sur le contenu et le prix d'une énorme quantité de matériel didactique. Détenant les droits d'auteur pour des milliers de publications et ressources, ces entreprises ont gagné chaque année des millions de dollars grâce à la vente de manuels aux librairies des collèges et universités, qui transfèrent ce coût aux étudiantes et étudiants. Depuis 2008, le coût moyen des manuels au Canada a augmenté de plus de 2,5 fois le taux de l'inflation, en raison d'éditions « mises à jour » qui sont beaucoup plus dispendieuses que les versions précédentes, même lorsque les modifications au contenu des manuels sont mineures.<sup>9</sup>

Pourtant, les fardeaux financiers que pose le matériel didactique ne sont pas uniquement réservés aux étudiantes et étudiants qui parcourent les allées des librairies du campus. Une part croissante des budgets des établissements d'enseignement postsecondaire est consacrée aux coûts des ressources éducatives, particulièrement les ressources numériques telles que les frais de licence pour accéder aux revues savantes en ligne. Le marché pour ces licences est dominé par une poignée de maisons d'édition universitaires multinationales, qui jouissent d'un pouvoir considérable sur l'accès à la recherche et sur sa diffusion. Par exemple, une étude de 2015 effectuée par des chercheuses et chercheurs en informatique de l'Université de Montréal a déterminé que plus de 50 pour cent de tous les documents universitaires publiés en 2013 étaient produits par les cinq premières maisons d'édition universitaires. Une telle concentration génère une richesse considérable pour les maisons d'édition, dont les revenus ont dépassé 9,4 milliards de dollars US en 2011.<sup>10</sup> Des profits monumentaux sont générés principalement par les licences des bibliothèques scolaires, lesquels comptent pour 68 à 75 pour cent des revenus totaux pour les maisons d'édition universitaires.<sup>11</sup> Or, comme le font remarquer les chercheuses et chercheurs de l'Université de Montréal, les budgets des établissements restreignent souvent les bibliothèques scolaires, ce qui fait que fréquemment, elles doivent composer avec un financement qui diminue un peu plus chaque année. Puisque les bibliothèques scolaires se retrouvent devant peu d'options, elles réduisent chaque année le nombre de licences achetées, ou en transfèrent le coût aux étudiantes et étudiants en augmentant les frais de scolarité.<sup>12</sup> La gestion et la publication à but lucratif des ressources éducatives non seulement imposent un fardeau financier exorbitant aux étudiantes et étudiants



et aux bibliothèques scolaires, mais elles vont à l'encontre du principe même que l'accès au savoir devrait être fourni gratuitement à tout le monde.

Heureusement, un mouvement mondial vers le libre accès défie l'oligopole des maisons d'édition universitaires. Des ressources éducatives, des revues et des manuels gratuits revus par des pairs ont suscité beaucoup d'attention de la part des établissements d'enseignement postsecondaire, des gouvernements nationaux et provinciaux et du public. Il y a au-delà de 5 000 revues savantes du libre accès, ce qui représente environ 20 pour cent des revues savantes évaluées par des pairs à l'échelle mondiale. Particulièrement dans le domaine des sciences naturelles, des plateformes comme arXiv.org et PubMedCentral fournissent l'accès gratuit à des millions d'articles sur la médecine et sur les sciences de la vie.<sup>13</sup>

Les programmes « Zero-Textbook-Cost » aux États-Unis ont allégé les fardeaux financiers de l'éducation postsecondaire en fournissant des programmes d'études complets comportant uniquement des ressources éducatives revues par des pairs du code source libre. Bien qu'ils soient relativement nouveaux, ces programmes gagnent du terrain dans les collèges et universités du pays, et produisent déjà des résultats positifs en matière de fidélisation et de réussite des étudiantes et étudiants. La Colombie-Britannique a reconnu la valeur d'explorer les ressources éducatives libres à plus grande échelle, et l'agence BCcampus finance le projet de manuels libres (Open Textbook Project), qui vise à subventionner, élaborer et rendre disponibles les ressources éducatives libres aux étudiantes et étudiants, aux professeures et professeurs, ainsi qu'aux établissements d'enseignement postsecondaire de la province.

L'Ontario a déjà reconnu la valeur des ressources éducatives avec eCampus Ontario – une initiative du Consortium ontarien d'enseignement en ligne – et effectue des recherches sur le matériel du libre accès et œuvre à son élaboration. S'inspirant du travail déjà amorcé par eCampus Ontario, le gouvernement devrait s'engager à une stratégie pluriannuelle entièrement financée pour l'élaboration de ressources éducatives libres telles que les manuels et le matériel didactique du libre accès, ainsi que les programmes « Zero-Textbook-Cost ». Le gouvernement devrait rendre disponibles 40 millions de dollars sur quatre ans, par l'intermédiaire d'un fonds d'innovation en ressources éducatives libres, pour aider les parties prenantes du secteur à effectuer de la recherche sur des ressources, projets et programmes éducatifs du libre accès de haute qualité, revus par les pairs, et pour veiller à leur élaboration et à leur distribution.

À une période où les collèges et universités de l'Ontario font face à des contraintes financières considérables, fournir le financement pour des projets du libre accès offre le potentiel d'alléger les pressions des bibliothèques scolaires qui sont tenues de réduire les licences et les ressources en matière de revues savantes. De plus, ces projets amélioreraient l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire pour tous les étudiants et étudiantes du niveau postsecondaire, tout en favorisant la fidélisation et la réussite scolaire. De manière plus importante, les ressources éducatives libres pourraient servir de catalyseur de la façon dont nous comprenons l'enseignement et l'apprentissage, en réengageant nos collèges et universités – et par extension notre province – à l'idée que le savoir n'est pas une denrée privée, mais bien un cadeau public.

## **RECOMMANDATION :**

Créer un fonds d'innovation sur les ressources éducatives ouvertes afin de stimuler la recherche de manuels, de ressources et de programmes du libre accès, et veiller à leur élaboration, tels les programmes « Zero-Textbook-Cost » (manuels à coût zéro) dans les collèges et universités de l'Ontario.

*Coût : 40 millions de dollars sur quatre ans*



# Recommandations : Revenus et économies

## Réforme du secteur

### COQUES

Mettre fin au financement du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et redistribuer les fonds pour augmenter le nombre de Bourses d'études supérieures de l'Ontario.

*Économie : 5 millions de dollars*

### PLAFONNEMENT DES SALAIRES

Plafonner les salaires à 250 000 \$ dans le secteur universitaire, et à 200 000 \$ dans le secteur collégial.

*Économie : 17 millions de dollars par année*

## Options pour accroître les revenus

### IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Introduire une surtaxe de deux pour cent sur les revenus personnels de plus de 250 000 \$.

*Revenu : 1,3 milliards de dollars par année*

### IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

Rétablir le taux d'imposition des sociétés aux niveaux de 2009, de 11,5 pour cent à 14 pour cent, et rétablir l'impôt sur le capital des moyennes et grandes entreprises à 0,3 pour cent pour les entreprises générales, et à 0,9 pour cent pour les sociétés financières.

*Revenu : 3,9 milliards de dollars par année*

### ABANDON DE LA VENTE D'HYDRO ONE

Abandonner immédiatement la privatisation d'Hydro One et garder les services publics entre les mains du public. Les revenus générés par les services publics pourraient être affectés aux dépenses pour les infrastructures et les programmes sociaux, notamment la majeure partie des initiatives proposées dans ce mémoire.

# Soutien de la prospérité en mettant fin à l'austérité

Outre les recommandations proposées dans ce document, les étudiantes et étudiants appuient diverses propositions présentées par leurs partenaires syndicaux et communautaires qui demandent de mettre fin à l'austérité et d'investir dans les programmes et infrastructures publics afin d'alléger la pauvreté et de réduire l'iniquité. À cette fin, la population étudiante appuie les revendications suivantes proposées par ses partenaires communautaires :

- la hausse immédiate du salaire minimum à 15 \$ l'heure;
- l'amélioration et le renforcement des lois sur l'emploi dans le but d'assurer la protection des travailleuses et travailleurs, particulièrement ceux qui occupent un emploi précaire à temps partiel, et de faciliter la syndicalisation;
- l'abandon de la vente d'Hydro One et un réinvestissement dans les services publics des revenus que génère Hydro One;
- l'augmentation des taux d'aide sociale pour les personnes qui participent au programme Ontario au travail et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH);
- l'augmentation des taux d'imposition des sociétés et des particuliers dont les revenus sont les plus élevés;
- l'investissement dans des infrastructures et des emplois verts afin de lutter contre le changement climatique;
- l'investissement dans des transports en commun accessibles et à prix abordable, partout dans la province.

# Sources

1. Statistique Canada. Frais de scolarité universitaires 2015-2016, septembre 2015.
2. Statistique Canada. « Moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein aux deuxième et troisième cycles, par province », septembre 2016.
3. Statistique Canada. « Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada, 2014-2015 », novembre 2016.
4. Statistique Canada. « Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'étude », septembre 2016.
5. Affaires mondiales Canada. « Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Mise à jour », mai 2012.
6. Centre canadien de politiques alternatives-Ontario. « Making Every Job a Good Job », octobre 2013.
7. Statistique Canada, « Enquête nationale auprès des diplômés », mai 2011.
8. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle. « Coût des études », Web 2017.
9. CBC News, « Back To School 2015 : How Post-Secondary Students Can Fight "Grim Reality" Of Rising Textbook Costs », septembre 2015.
10. Ware M et Mabe M, «The STM report; An overview of scientific and scholarly journal publishing», mars 2015.
11. Research Information Network, «Activities, costs and funding flows in the scholarly communications system in the UK», mai 2008.
12. Larivière V, Haustein S, Mongeon P, «The Oligopoly of Academic Publishers in the Digital Era», juin 2015.
13. Geist M, « Millions At Stake In Education Copyright Battle », septembre 2010.



**cfs fcée**

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

